

CMMA Assurance Règlement du jeu Boucles de la Marne 2019



À l'occasion de la 16^{ème} édition des Boucles de la Marne, CMMA Assurance partenaire officiel organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du jeudi 2 mai jusqu'au dimanche 26 mai 2019. Par tirage au sort 22 lots seront attribués, soit : un VTC d'une valeur de 350 €, un maillot jaune de l'épreuve, 10 sacs à dos et 10 entrées pour 2 personnes à la Foire de Châlons-en-Champagne.

Chaque participant doit, sur écran, en ligne ou sur le stand CMMA Assurance au village départ et arrivée, compléter les champs informatiques : nom, prénom, e-mail, ville, code postal et téléphone pour s'inscrire au tirage au sort et accepte d'être recontacté par CMMA Assurance pour quelque motif que ce soit. CMMA Assurance s'engage formellement à ne pas divulguer, prêter ou vendre les données personnelles.

Après désignation, sous le contrôle du siège social de CMMA Assurance, seuls les gagnants seront avertis par téléphone dans la semaine suivant la manifestation.

La remise des lots sera organisée à l'agence CMMA Assurance la plus proche du domicile des gagnants. Aucun lot ne sera envoyé par courrier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », les candidats disposent d'un droit d'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, dont seul CMMA Assurance serait destinataire.

Participation ouverte à tous (majeurs et mineurs accompagnés), à l'exception des collaborateurs de CMMA Assurance et des membres de leur famille. En aucun cas, la dotation ne donnera lieu à un échange contre des espèces ou contre tout autre lot. Cependant, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par un lot équivalent si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Tout lot non retiré dans un délai d'un mois sera réattribué.